



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture maritime de la Manche
et de la mer du Nord

Direction interrégionale de la Mer
Manche Est – mer du Nord

Secrétariat du conseil maritime de façade
N° 0-15954-2024/PREMAR MANCHE/ENP



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la région Normandie
Préfecture de la Seine-Maritime

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL MARITIME

DE FAÇADE MANCHE EST – MER DU NORD

DU 18 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2

mandat à la commission permanente

L'assemblée plénière du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord s'est tenue le 18 septembre 2024, en présentiel et distanciel, après constatation de l'atteinte du quorum.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, il a été procédé au vote à main levée de la délibération donnant mandat à la commission permanente du CMF élargie à ses commissions spécialisées jusqu'au 31 décembre 2025 pour rendre un avis sur le dossier de raccordement des projets de parcs éoliens centre Manche 1 et centre Manche 2, en vertu de l'article 9 du règlement intérieur du CMF, la procédure d'autorisation environnementale unique prévoyant un avis du CMF.

Cet avis a obtenu :

- 54 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 abstention

Le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord adopte donc un avis favorable concernant ce mandat.

À Cherbourg, le 19 septembre 2024

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord

Benoit de GUIBERT

À Rouen, le 20 SEP. 2024

Le préfet de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime

Jean-Benoît ALBERTINI

